



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 108 et 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant d'août 2003 à juillet 2004

Note du Secrétaire général*

1. En application des résolutions 42/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999 et 57/292 du 20 décembre 2002 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport joint, relatif au plan-cadre d'équipement, que lui a communiqué le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne.
2. Le Secrétaire général prend note des conclusions et appuie les observations formulées dans le rapport, qui permettront de mieux gérer le plan.

* Le présent rapport n'a pu être présenté avant la date limite du fait que l'examen n'avait pas encore été achevé.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant d'août 2003 à juillet 2004

Résumé

D'août 2003 à juillet 2004, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a réalisé un audit continu des activités correspondant au plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies, y compris la phase de mise en place du projet de renforcement de la sécurité. Les activités d'audit du BSCI, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292, avaient pour objet de déterminer si des contrôles internes suffisants avaient été établis et mis en œuvre par le Bureau du plan-cadre d'équipement et par les autres départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies chargés de l'exécution du projet de plan-cadre d'équipement. Dans ce contexte, le BSCI a examiné des marchés dont le montant total représentait 59 millions de dollars.

Sur la base de son examen, le BSCI a conclu que les ressources ouvertes par l'Assemblée générale pour les activités relatives au plan-cadre d'équipement étaient en général utilisées conformément aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a cependant estimé que le mode de fonctionnement de l'ONU et les cahiers des charges devaient être améliorés se l'on voulait faire en sorte que le projet de plan-cadre d'équipement soit exécuté de façon efficace et rentable.

Le BSCI craint que les cahiers des charges pour le projet de renforcement de la sécurité ne soient pas entièrement satisfaisants du fait que le chef de chantier et l'administrateur des contrats n'ont pas participé à la phase de conception. Par ailleurs, un certain nombre de divergences dans les cahiers des charges ainsi que les possibilités de réaliser des économies, qu'avait fait apparaître l'examen visant à déterminer si le projet était réalisable, n'avaient apparemment pas été traitées par le Bureau du plan-cadre d'équipement avant de publier les invitations à soumissionner. Cette situation pourrait engendrer des retards dans l'exécution du projet et des dépassements de coûts. D'autre part, le BSCI a jugé que les garanties offertes par l'entrepreneur en ce qui concernait l'exécution du marché de construction pour le renforcement de la sécurité n'étaient pas suffisantes. Il y a lieu de noter qu'il a effectué un examen connexe de l'utilisation et de la gestion des fonds qui avaient été ouverts pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies. Les résultats de cet examen sont communiqués à l'Assemblée générale dans un rapport distinct.

La plupart des recommandations du BSCI portant sur les questions identifiées à l'occasion de ses examens ont été appliquées, ou sont en voie de l'être, par le Bureau du plan-cadre d'équipement, avec l'appui de la Division des achats et du Bureau des affaires juridiques, selon que de besoin.

Le BSCI continuera de contrôler le projet de plan-cadre d'équipement et aura besoin pour s'acquitter de ce mandat du soutien et des ressources nécessaires.

I. Introduction

1. En application de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) présente son deuxième rapport sur le plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport récapitule les activités de contrôle du BSCI pour la période allant d'août 2003 à juillet 2004. Durant cette période, le Secrétariat a fourni des services d'architecte et d'ingénieur pour la phase de conception du projet ainsi que pour les services de construction liés à la sécurité relatifs au projet de renforcement de la sécurité, dont l'exécution est à présent confiée au Bureau du plan-cadre d'équipement. Au 30 juillet 2004, sept marchés avaient été passés pour un montant total d'environ 59 millions de dollars. Six marchés portent sur la phase de conception du plan-cadre d'équipement et un sur les travaux de construction au titre du projet de renforcement de la sécurité. Les données les plus récentes dont on dispose au sujet de ces marchés, communiquées par le Département de la gestion, figurent en annexe au présent rapport.

2. Durant la période visée par le présent rapport, le Bureau a examiné les invitations à soumissionner et les soumissions correspondantes ainsi que les cahiers des charges pour la phase de conception du plan et pour les travaux de construction du projet de renforcement de la sécurité. Il était représenté à plus de 20 réunions portant sur les procédures d'achats et a formulé des observations et des recommandations par des voies officielles et non officielles. Le BSCI a le plaisir de faire savoir qu'il a bénéficié de l'entière coopération des départements et des bureaux chargés de l'exécution du plan, dont le Bureau du plan-cadre d'équipement, la Division des achats et la Division de la gestion des installations, le Bureau des services centraux d'appui, et le Bureau des affaires juridiques.

II. Organisation et ressources du Bureau du plan-cadre d'équipement

3. Avec le départ du Directeur exécutif du Bureau du plan-cadre d'équipement en février 2004, le Bureau est dirigé depuis avril 2004 par un fonctionnaire de la classe D-2. En juin 2004, la Division du budget a approuvé le tableau d'effectifs du Bureau pour 2004, comme suite à la demande présentée par l'ancien Directeur exécutif au Secrétaire général adjoint à la gestion en juin 2003 concernant la mise en place d'un nouvel organigramme. Le Bureau pense que le tableau d'effectifs nouvellement approuvé, qui se compose de 11 administrateurs et de neuf agents des services généraux, constitue un progrès important s'agissant d'assurer une gestion satisfaisante par le Bureau de la phase de conception du plan-cadre d'équipement.

III. Activités de contrôle du Bureau des services de contrôle interne durant la période visée par le présent rapport

4. Durant la période visée par le présent rapport, le BSCI a réalisé plusieurs audits et exécuté d'autres activités importantes de contrôle concernant le plan-cadre d'équipement, dont on trouvera une description ci-après. Il a généralement formulé ses observations et recommandations de façon ponctuelle, à l'occasion des réunions ou immédiatement après avoir examiné les documents communiqués par le Bureau

du plan-cadre d'équipement, de manière à s'assurer que lesdites observations et recommandations soient prises en considération lors de l'établissement des soumissions ou de la négociation des marchés. **Le Bureau des affaires juridiques a relevé que le Département de la gestion et le BSCI pourraient peut-être examiner si le temps effectif consacré à ces activités par le BSCI avait indûment compliqué et alourdi le processus de négociation et de passation des marchés, dans la mesure où la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques avaient dû aborder les mêmes préoccupations exprimées par le Bureau, non seulement durant la phase de négociation des marchés, mais aussi une fois que les marchés avaient été passés.** Le BSCI relève que le Bureau du plan-cadre d'équipement a pris en compte et mis en œuvre la plupart des recommandations qu'il avait formulées durant la phase de négociation des marchés. Comme on l'a indiqué, le BSCI a eu recours à cette méthode pour faire état de ses observations afin d'assurer qu'elles soient examinées dès que possible. Il s'efforcera toutefois de simplifier la procédure d'établissement des rapports, en coordination avec le Bureau du plan-cadre d'équipement.

5. À l'issue de son examen, le BSCI a conclu que les ressources allouées par l'Assemblée générale pour les activités relatives au plan-cadre d'équipement étaient utilisées conformément aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a toutefois jugé que les documents concernant les marchés de construction tels que les invitations à soumissionner, les conditions générales et spéciales et les procédures, avaient besoin d'être renforcés si l'on voulait que le projet de plan-cadre d'équipement soit exécuté de façon efficace et rentable. **Le Bureau des affaires juridiques a noté à cet égard qu'il avait élaboré un projet modèle de marché de construction pour la phase de construction du plan et qu'il s'efforçait de faire appel à des avis juridiques spécialisés de sources extérieures en s'adressant à des personnes ayant une connaissance approfondie de ce domaine.**

A. Audit visant à établir si les documents et procédures types de l'Organisation des Nations Unies en matière de marchés de construction sont satisfaisants

6. L'audit a consisté à évaluer si les documents types de l'Organisation des Nations Unies qui étaient utilisés pour se procurer les services de construction, notamment les invitations à soumissionner, les marchés, les conditions générales, les stipulations générales et les conditions spéciales, étaient adaptés aux marchés passés au titre du plan-cadre d'équipement. Dans un rapport d'audit achevé en juin 2004, le Bureau des services de contrôle interne a conclu que les procédures actuellement suivies par l'ONU pour se procurer les services de construction devraient être renforcées de manière à prendre en compte la complexité et l'ampleur des travaux au titre du projet de plan-cadre d'équipement. **Le Bureau du plan-cadre d'équipement s'est rallié à la conclusion du BSCI et a relevé que la société à laquelle avait été attribué le marché concernant les services de gestion du programme (voir plus loin, par. 9) établira les politiques, les procédures, les directives et un manuel de gestion du projet.**

7. Dans son rapport, le BSCI a recommandé que le Bureau du plan-cadre d'équipement, avec le concours du Bureau des affaires juridiques et de la Division des achats, renforce ou fasse figurer dans les cahiers des charges des dispositions

concernant les conditions à remplir par le sous-traitant et le processus de qualification préalable, les conditions de paiement, les normes comptables à appliquer, les procédures de démolition et de pose d'échafaudages, la coordination des travaux avec des tiers ainsi que les procédures d'achèvement du projet. Le BSCI a également recommandé que le Bureau du plan-cadre d'équipement applique la procédure professionnelle type du pays hôte aux fins d'évaluer les prestations des entrepreneurs, cette procédure étant mieux adaptée aux projets de construction que celle qui est utilisée par l'ONU.

8. Le Bureau a accepté la plupart des recommandations du BSCI pour exécution immédiate et a donné des éclaircissements satisfaisants au sujet des autres recommandations, que le BSCI a retirées. Le BSCI est d'avis que cette opération contribuera à renforcer les cahiers des charges ainsi que l'exécution des marchés et les procédures de contrôle.

B. Examen de la procédure d'appel d'offres pour la prestation des services de gestion du programme

9. En novembre 2003, le Bureau du plan-cadre d'équipement a lancé un appel d'offres pour la prestation de services de gestion du programme afin de l'aider à assurer le contrôle et la coordination d'ensemble des activités de conception des cabinets d'architectes et d'ingénieurs. Sept cabinets d'architectes et d'ingénieurs ont présenté des soumissions, et cinq d'entre eux ont été présélectionnés et devaient communiquer leurs soumissions finales les plus avantageuses. Le Bureau du plan-cadre d'équipement et la Division des achats procédaient à l'examen de ces soumissions et étaient en passe de sélectionner un fournisseur. Le BSCI a assisté aux présentations orales faites par les sept cabinets et a proposé des domaines supplémentaires dans lesquels les entrepreneurs qui avaient été pressentis devaient démontrer qu'ils avaient une expérience suffisante, tels que la gestion des programmes, la gestion des travaux de construction, les travaux de remise en état et la préservation des objets. Le BSCI a également proposé que le Bureau du plan-cadre d'équipement examine les ressources dont disposait l'un des cabinets et sa connaissance des grands travaux de construction en cours dans l'agglomération new-yorkaise, qui étaient susceptibles d'exercer un effet sur le marché du travail lors de la remise en état du Siège de l'ONU. En outre, le BSCI a assisté aux présentations de leurs soumissions faites par les cabinets et a procédé à une analyse critique des heures de travail et des prix qu'ils avaient soumis. Le Bureau du plan-cadre d'équipement a pris en considération toutes les recommandations formulées par le BSCI.

C. Examen des marchés portant sur la phase de conception du plan-cadre d'équipement

10. L'ONU a conclu les marchés A à F (voir annexe), avec les cabinets professionnels d'architectes et d'ingénieurs retenus pour les travaux de remise en état. Dans le rapport qu'il avait présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/342), le BSCI avait conclu que les invitations à soumissionner visant à sélectionner les cabinets d'architectes et d'ingénieurs pour la phase de conception avaient progressé de façon satisfaisante et qu'on disposait

d'éléments permettant raisonnablement de considérer que le processus avait été transparent et équitable et que les modes de contrôle interne mis en place à cet effet étaient satisfaisants. Dans l'examen auquel il a procédé récemment, le BSCI a mis l'accent sur le processus de passation des marchés après réception des soumissions présentées par les entrepreneurs ainsi que sur l'élaboration par le Bureau du plan-cadre d'équipement des procédures de suivi concernant les services de caractère général fournis au titre des marchés A à F.

11. Le Bureau du plan-cadre d'équipement a sollicité les vues du BSCI en ce qui concernait l'utilisation d'un libellé unifié pour les six marchés, en introduisant les variations voulues quant à la portée des travaux correspondant à chacun d'eux. Le BSCI a appuyé la formule proposée par le Bureau, qui se fondait sur une pratique analogue en vigueur dans le pays hôte et dans l'industrie du bâtiment en général. Le BSCI a examiné le libellé unifié proposé pour les projets de marchés pour s'assurer qu'ils offraient à l'ONU des garanties suffisantes contre toutes déficiences dans les plans architecturaux, et a été satisfait des résultats de son examen. **Le Bureau des affaires juridiques a indiqué qu'il recommanderait que l'Organisation applique la pratique suivie par le pays hôte lorsque cela était dans l'intérêt de l'Organisation. L'Organisation n'est pas assujettie à la juridiction du pays hôte, mais elle fait fond pour la passation de ses marchés sur les principes généraux du droit commercial. Le Bureau des affaires juridiques a estimé que chaque marché devrait être négocié séparément, de manière à passer un marché qui soit le mieux propre à protéger pleinement les intérêts de l'Organisation.** Le BSCI prend acte de ces observations, et souhaite souligner que lui aussi considère que la pratique suivie par le pays hôte est un point de repère utile pour le plan-cadre d'équipement, et non pas une prescription impérative. Par ailleurs, le BSCI est d'avis que l'utilisation d'un libellé unifié pour les marchés, tout en étant la formule la plus efficace, n'empêcherait pas l'Organisation de négocier chaque marché séparément.

12. Le BSCI a fait plusieurs observations ponctuelles durant les présentations de leurs plans d'action soumises au Bureau du plan-cadre d'équipement par les cabinets d'étude. En outre, il a fait des observations au sujet des procédures établies par ce dernier aux fins d'évaluer les services de caractère général fournis dans le cadre des marchés. Les observations et suggestions du BSCI ont été acceptées et intégrées dans les cahiers des charges et les procédures de suivi, ce qui a permis de les renforcer.

D. Projet de renforcement de la sécurité au Siège de L'ONU

13. Le BSCI a déterminé dans quelle mesure la portée, les plans, les spécifications et les estimations de coût du projet de renforcement de la sécurité avaient été établies et examinées de façon indépendante préalablement aux invitations à soumissionner de manière à assurer l'exactitude et la complétude des cahiers des charges. Il est de pratique courante dans l'industrie du bâtiment de procéder à un tel examen, autrement dit à une étude de faisabilité, et de traiter toutes questions identifiées par le responsable de l'examen avant d'engager le processus d'invitation à soumissionner. Le BSCI a également achevé un examen correspondant approfondi et de l'utilisation de la gestion des fonds ouverts durant l'exercice biennal 2002-2003 pour l'exécution des mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa

résolution 58/295 en date du 18 juin 2004. Il est rendu compte séparément des résultats de cet examen à l'Assemblée générale.

14. Le Bureau du plan-cadre d'équipement s'est servi des plans architecturaux préliminaires établis au titre de la composante sécurité du plan-cadre d'équipement dans le cadre du projet de renforcement de la sécurité, qui constituait une base pour le programme de sécurité de portée beaucoup plus vaste faisant l'objet du marché F (voir annexe). Le BSCI a toutefois observé que le Bureau n'avait procédé qu'à un examen limité des spécifications et des plans lorsqu'il avait évalué la faisabilité du projet. L'examen considéré faisait ressortir la nécessité de concilier plusieurs divergences entre les plans et les spécifications de ce marché, à clarifier une terminologie ambiguë, à mettre certains domaines en conformité avec le Code électrique de la ville de New York, et à réaliser d'éventuelles économies. **Le Bureau du plan-cadre d'équipement a donné des éclaircissements et a indiqué que l'examen de faisabilité englobait aussi la séquence des cahiers des charges et un plan d'échelonnement. Il a été tenu compte de ces observations dans le texte final des cahiers des charges, qui ont été communiqués aux soumissionnaires à la fin de juin 2003. D'autres ajustements ont été apportés aux cahiers des charges sous forme d'amendements, à la lumière des observations reçues des soumissionnaires à l'occasion de leur examen de ces documents.**

15. Le BSCI a relevé que le chef de chantier et l'administrateur des marchés n'étaient pas sur place lors de la phase de conception du projet de renforcement de la sécurité pour entreprendre un examen d'assurance de la qualité des cahiers des charges, y compris le rapport sur l'ampleur des travaux, les devis, les spécifications et les plans, ainsi que le rapport d'analyse de la valeur. À son avis, il était à craindre que les cahiers des charges ne fassent apparaître des divergences ou des lacunes, ce qui pourrait se traduire par des retards et des dépassements de coûts. Le BSCI achèvera sous peu son examen des cahiers des charges et fera état de ses conclusions et recommandations au Bureau du plan-cadre d'équipement.

16. Le BSCI a examiné le processus de sélection des entrepreneurs et a recommandé que le Bureau du plan-cadre d'équipement obtienne des rapports généraux d'enquête sur les entrepreneurs, les sous-traitants et les consultants qui avaient été présentés. Il a été immédiatement donné suite à cette suggestion et l'un des sous-traitants a été éliminé. Le BSCI a également recommandé d'inclure dans les invitations à soumissionner l'obligation pour les fournisseurs, les sous-traitants et les consultants de réaliser des enquêtes générales sur ceux de leurs employés appelés à travailler à des projets destinés à l'Organisation des Nations Unies, comme il est d'usage de le faire dans l'industrie du bâtiment du pays hôte et dans les marchés publics. **Le Bureau des affaires juridiques a relevé que cette question était déjà traitée à l'article 3 des Conditions générales applicables aux contrats conclus par l'ONU, dont la portée pourrait en fait être réduite s'il était donné suite à la recommandation. Le Bureau des affaires juridiques a déclaré que, compte tenu des événements de septembre 2001, si l'Organisation devait exiger de telles enquêtes générales, la question devrait être examinée par le Service de la sécurité et de la sûreté.** Le BSCI continuera de suivre la question avec le Département de la gestion et le Bureau des affaires juridiques. Par ailleurs, le BSCI a formulé un certain nombre d'observations au sujet de divers articles du projet de cahiers des charges. La plupart de ces observations ont été acceptées et incorporées dans la révision ultérieure du cahier des charges.

17. Le BSCI a examiné les garanties données par l'entrepreneur sélectionné pour l'exécution du contrat et a conclu que les intérêts de l'Organisation des Nations Unies n'étaient pas suffisamment protégés du fait que le Bureau des services centraux d'appui avait accepté de la part de l'entrepreneur sélectionné des garanties de portée moindre que celles qu'il avait coutume d'accepter dans les marchés de construction. Ces garanties ne prévoyaient qu'une couverture de 17,5 % du montant de 21,6 millions de dollars que représentait le projet (soit 3,8 millions de dollars), soit nettement moins que la prescription type de l'ONU de 27,5 %, ce qui aurait donné une couverture de 5,9 millions de dollars, ou la norme de sécurité de l'industrie de 210 %, soit 45,4 millions de dollars. En outre, le BSCI a estimé que la lettre de crédit qui remplaçait la caution normale de bonne exécution offrait à l'ONU un moindre degré de protection en cas de mauvais résultats de l'entrepreneur. **Le Bureau des affaires juridiques n'a pas fait d'observations sur les montants des garanties prévues mais a précisé que la lettre de crédit, de même qu'une caution de bonne exécution, devraient être irrévocables, que les fonds qui en provenaient devraient être disponibles sans que l'on doive recourir à une procédure arbitrale ou judiciaire, et que l'argent devrait être remis immédiatement par l'émetteur sans objection ni appel. Le Département de la gestion a déclaré que, à l'instar du BSCI, il jugeait souhaitable de s'entourer de garanties plus rigoureuses, tout en relevant que le processus contractuel avait atteint un point mort et que l'inaction aurait eu des conséquences beaucoup plus graves. Le Bureau des affaires juridiques et la Division des achats avaient donc trouvé dans la pratique un moyen de progresser qui offrait un degré modéré de protection.**

IV. Conclusion

18. Durant la période sur laquelle portera le prochain rapport, le BSCI mettra l'accent sur l'examen de l'exécution des contrats d'architectes et d'ingénieurs. Les ressources allouées au BSCI au moyen du crédit ouvert au titre du plan-cadre d'équipement durant la période visée par le présent rapport permettaient de recruter un auditeur pour une période de courte durée. Cela ne suffisait pas à assurer l'étendue du contrôle visée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292. Le BSCI avait dû détacher un autre auditeur hors classe afin de constituer l'équipe d'audit exclusivement responsable du plan-cadre d'équipement. Sur la base des activités qu'il était prévu d'entreprendre au titre du plan-cadre en 2005 et durant les années ultérieures jusqu'à la fin de la phase de conception du projet, le BSCI prévoit qu'il lui faudra allouer au moins 600 jours de travail aux activités d'audit du plan-cadre d'équipement. Cela nécessiterait le concours à plein temps de deux auditeurs ayant l'expérience de l'audit des travaux de construction et des questions connexes, ainsi que la participation du personnel d'encadrement du BSCI et de la Division de l'audit interne. **Le Département de la gestion a fait observer que les activités financées au titre du plan-cadre d'équipement seraient moins nombreuses qu'il n'avait été initialement prévu en raison des problèmes de financement. En ce qui concerne les activités liées aux améliorations de la sécurité et de la sûreté dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, des fonds sont déjà prévus pour l'Audit interne au titre du chapitre 30 du budget ordinaire (Contrôle interne).** Le BSCI prend note de l'observation du Département mais souhaite souligner qu'à elles seules, les ressources actuellement allouées au BSCI au titre du plan-cadre d'équipement sont insuffisantes pour permettre de réaliser convenablement les

activités d'audit. Le BSCI réaffirme donc que les ressources allouées à ce contrôle devraient être relevées de manière à pouvoir faire appel aux services de deux auditeurs à plein temps.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Dileep **Nair**

Annexe I

**Marchés au titre du plan-cadre d'équipement
(conception du projet, cahier des charges et phase
d'administration des travaux de construction)
et du projet de renforcement de la sécurité**

<i>Marché</i>	<i>Composante du plan-cadre d'équipement</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Phase de conception du projet</i>	<i>Phase d'établissement du cahier des charges</i>	<i>Phase d'administration des travaux de construction</i>	<i>Composantes supplémentaires/ autres services</i>	<i>Montant du marché</i>
A	Programme de réinstallation	2 janvier 2004	523 278,00	171 565,00	85 783,00	77 204,00	857 825,00
B	Infrastructure, sous-sol, garage, pelouse Nord et bâtiment de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	25 juin 2004	2 513 567,50	4 524 421,50	3 016 281,50	2 214 901,00	12 269 172,50
C	Bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences	25 juin 2004	2 883 713,25	5 190 683,85	3 460 455,90		11 534 853,00
D	Bâtiment du Secrétariat et de l'annexe Sud	Marché non signé au 1 ^{er} août 2004	1 664 604,70	2 996 288,60	1 997 525,70		6 658 419,00
E	Bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld	25 juin 2004	519 491 75	935 085,15	623 390,10		2 077 967,00
F	Sécurité	25 juin 2004	1 053 110,00	1 895 598,00	1 263 732,00		4 212 440,00
Total			9 157 760,20	15 713 642,10	10 447 168,20	2 292 105,00	37 610 676,50
Projet de renforcement de la sécurité	Projet de renforcement de la sécurité au Siège de l'ONU – phase des travaux de construction	31 mars 2004			21 579 506,00		21 579 506,00
Total, plan-cadre d'équipement et projet de renforcement de la sécurité au Siège de l'ONU							59 190 182,50

Notes

¹ Les chiffres sont exprimés en dollars des États-Unis.

² L'invitation à soumissionner (RFPS 466) publiée en février 2003 pour la phase de conception du plan-cadre d'équipement avait donné lieu à six marchés distincts (marchés A à F).

³ Aucun versement n'avait été effectué au titre des marchés au 30 juin 2004.

⁴ Les montants indiqués au regard du marché D sont ceux qui correspondent au devis du cabinet d'architectes et d'ingénieurs.